



1004565001

|                   |                                                    |
|-------------------|----------------------------------------------------|
| DATE DEPOT :      | 2010-05-31                                         |
| NUMERO DE DEPOT : | 45650                                              |
| N° GESTION :      | 2004B12836                                         |
| N° SIREN :        | 453442659                                          |
| DENOMINATION :    | SOFIDEM & Associes                                 |
| ADRESSE :         | 146 boulevard Haussmann 75008 Paris                |
| DATE D'ACTE :     | 2010/03/03                                         |
| TYPE D'ACTE :     | PROCES VERBAL D'ASSEMBLEES ORDINAIRE ET EXTRAORDIN |
| NATURE D'ACTE :   | TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL                          |
|                   | MODIFICATION(S) STATUTAIRE(S)                      |

04 B12836

**SOFIDEM & Associés**  
SARL d'expertise comptable et  
de commissariat aux comptes  
au capital de 182.060 euros  
Siège social : 140 boulevard Haussmann  
75008 PARIS  
453 442 659 RCS PARIS

Greffé du Tribunal de  
Commerce de Paris  
I M R  
31 MAI 2010

N° DE DÉPOT 45650

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE  
DU 3 MARS 2010**

L'an Deux mille dix

Et le 3 mars, à dix heures

Les associés de la Société SOFIDEM & Associés se sont réunis rue JB Lamarck – Parc des Morandières à CHANGE (53810), dans les locaux de la SOFIDEM, en assemblée générale ordinaire et extraordinaire sur convocation de la gérance.

Pi 03.03.10 TB; NS  
06 03.03.10

Sont présents :

- Philippe NOURY, propriétaire de ..... 8.376 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de ..... 1.638 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de ..... 3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de ..... 2.052 parts
- Pierre RENAUDIN, propriétaire de ..... 2.175 parts

Sont absents :

- Jean MARIÉ, propriétaire de ..... 1 part
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de ..... 1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de ..... 1 part

**Total égal au nombre de parts composant le capital social ..... 18.206 parts**

Monsieur Philippe NOURY préside la séance en qualité de Gérant.

Le Président constate que les associés présents possèdent plus des trois quarts des parts sociales composant le capital et, qu'en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les copies des lettres de convocation ;
- le rapport de la gérance ;
- le texte des projets de résolutions.

Le Président déclare que tous les documents prescrits par le décret du 23 mars 1967 ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.



Le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

#### ORDRE DU JOUR

##### Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

- Modification des articles 6 et 8 des Statuts suite à la donation-partage du 15 octobre 2009 ;
- Transfert du siège social ;
- Modification corrélatrice de l'article 4 des Statuts ;
- Pouvoir pour effectuer les formalités.

##### Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

- Acquisition de 204 actions de la Société FIDEAC ;
- Autorisation de la souscription d'un emprunt pour le rachat de ces titres ;
- Pouvoir.

Puis, le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

#### Du ressort de l'assemblée générale extraordinaire

##### PREMIÈRE RÉOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la donation effectuée en date du 15 octobre 2009, par acte notarié, des 8.375 actions détenues par Jean-Paul NOURY au profit de Philippe NOURY et décide de modifier les articles 6 et 8 des Statuts comme suit :

##### « Article 6 – Apports

Par acte notarié rédigé par Maître THOMASSE à LAVAL (53000) en date du 15 octobre 2009, Monsieur Jean-Paul NOURY a fait donation de l'intégralité de ses parts à Monsieur Philippe NOURY. »

Et

##### « Article 8 - Capital social - Répartition des parts- Liste des associés

Le capital social est fixé à la somme de 182.060 euros.

Il est divisé en 18.206 parts sociales de 10 euros chacune, numérotées de 1 à 18.206, réparties entre les associés en proportion de leurs droits, savoir :

- Philippe NOURY, propriétaire de 8.376 parts, numérotées de 3 à 8.378 ..... ci 8.376 parts
- Joseph BRUNEAU, propriétaire de 1.638 parts, numérotées de 8.379 à 10.016 ..... ci 1.638 parts
- Joël BOISGONTIER, propriétaire de 3.962 parts, numérotées de 10.017 à 11.654  
et 14.931 à 17.254 ..... ci 3.962 parts
- Marc CHEMINEAU, propriétaire de 2.052 parts, numérotées de 11.655 à 13.292  
et 17.255 à 17.668 ..... ci 2.052 parts

- Pierre RENAUDIN, propriétaire de 2.176 parts, numérotées de 13.293 à 14.930 et 17.669 à 18.205 ..... ci 2.175 parts
- Jean MARIÉ, propriétaire de 1 part, numérotée 1 ..... ci 1 part
- La société BILANS et CONSEILS, propriétaire de 1 part, numérotée 2 ..... ci 1 part
- Jean-Pierre PAYRAU, propriétaire de 1 part, numérotée 18.206 ..... ci 1 part

Total égal au nombre de parts composant le capital social ..... 18.206 parts »

Le reste de l'article reste inchangé.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### DEUXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la Société à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2009 :

- Du 140, boulevard Haussmann 75008 PARIS
- Au 146, boulevard Haussmann 75008 PARIS

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### TROISIÈME RÉOLUTION

En conséquence de la résolution qui précède, l'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des Statuts comme suit :

« Article 4 - Siège social

Le siège social est fixé au : 146, Boulevard Haussmann 75008 PARIS.

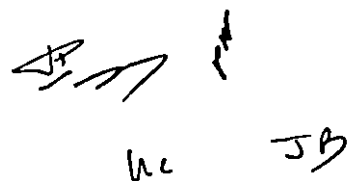
Il pourra être transféré dans le même département par simple décision de la gérance et partout ailleurs, en vertu d'une décision extraordinaire des associés. »

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

#### QUATRIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.



## Du ressort de l'assemblée générale ordinaire

### CINQUIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de la gérance et en avoir délibéré, décide d'autoriser l'acquisition de 204 actions de la Société FIDEAC pour un montant total de 80.710 euros.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

### SIXIÈME RÉOLUTION

L'assemblée générale autorise la souscription d'un emprunt auprès du Crédit Industriel de l'Ouest – Agence Entreprises de LAVAL, pour le rachat de ces titres selon les modalités suivantes :

- Montant emprunté : 80.710 euros
- Durée : 60 mois
- Echéances : annuelles
- Taux : 2,65 %
- Garantie : Nantissement des titres

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

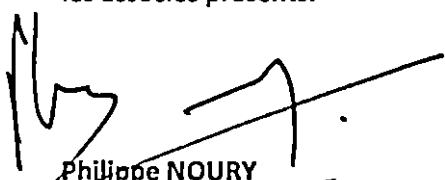
### DERNIÈRE RÉOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale autorise le gérant, Monsieur Philippe NOURY, à superviser cette opération, à signer tous actes et documents nécessaires, effectuer toutes formalités utiles, et lui donne tous pouvoirs à cet effet.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par tous les associés présents.



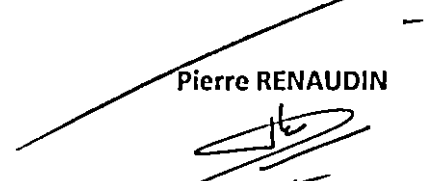
Philippe NOURY



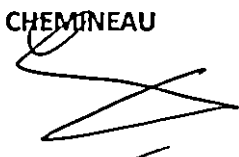
Joseph BRUNEAU



Joël BOISGONTIER



Pierre RENAUDIN



Marc CHEMINEAU